

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 11 octobre 2023

DELIBERATION : 2023-04-28

OBJET : Renouvellement de convention au titre du dispositif « conseiller numérique »

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept octobre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

TILLEMANN Line
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelynne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
COTTON Daniel

La Garde :

ŒIL Jean-Charles

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Patrice WEIGEL

Thorame-Basse :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. Aimé BAC suppléé par M. Olivier LIAUTAUD; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. GOLE Jean-Paul; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle; M. BONIFASSI Éric ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; M. Joël LAUGIER suppléé par M. Jean-Charles ŒIL; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. IACOBBI Christophe; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent; M. SILVY Jean-Louis suppléé par M. WEIGEL Patrice; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. PELLISSIER Stéphane

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra; M. LIPERINI Bernard; M. MARANGES Philippe; M. VINCENT Jean-Marc; M. GAGLIO Baptiste; M. DONNINI Gérard; M. BICHON Bruno; M. ROUSTAN Claude; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Renouvellement de convention au titre du dispositif « conseiller numérique »

Exposé

Lors de sa séance du 30 mars 2021, le conseil communautaire a décidé la création, au tableau des emplois et des effectifs, de deux postes de conseillers numériques d'une durée de deux ans sous la forme juridique de contrats de projet, afin de s'inscrire dans le dispositif d'Etat des Conseillers Numériques. Ce service, déployé depuis lors sur la CCAPV, offre de réelles solutions d'accompagnement individuel et/ou collectif au plus grand nombre au travers du déploiement d'ateliers de proximité favorisant une inclusion numérique des populations en besoin. Ces interventions, articulées avec celles des France Services, permettent aux particuliers la prise en main des équipements numériques, et un accompagnement à la maîtrise des services numériques pour une utilisation indépendante.

Le déploiement de ce service sur tout le territoire de la CCAPV et au plus près des habitants répond aujourd'hui parfaitement à des besoins identifiés.

Deux ans après le lancement du dispositif et dans une logique de pérennisation, l'Etat s'est engagé à poursuivre pour partie le soutien financier aux structures employant des Conseillers Numériques.

Les structures employeuses sont ainsi éligibles à la signature d'une nouvelle convention de subvention, pour une période de 36 mois. Le montant forfaitaire de l'aide est de 50.000 € pour les trois ans.

Bien que ces aides financières soient inférieures à celles allouées initialement, mais compte tenu cependant de l'intérêt du dispositif qui a fait ses preuves sur le territoire, il est proposé de renouveler l'engagement de la CCAPV pour le maintien d'un poste de conseiller numérique sur trois années supplémentaires. Cette engagement prendrait la forme d'une convention pluriannuelle de financements à conclure avec la caisse des dépôts et des consignations.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE RENOUVELER** l'engagement de la CCAPV dans le déploiement du dispositif conseiller numérique sur son territoire pour trois années supplémentaires ;
- **DE CONFIRMER** cet engagement par la création d'un poste de conseiller numérique, d'une durée de trois ans,
- **DE SOLLICITER** la subvention forfaitaire correspondante de 50.000 € pour trois ans auprès de la caisse des dépôts et des consignations ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris la convention pluriannuelle de financements à conclure avec la caisse des dépôts et des consignations.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 17 octobre 2023

Le Président,



Maurice LAUGIER